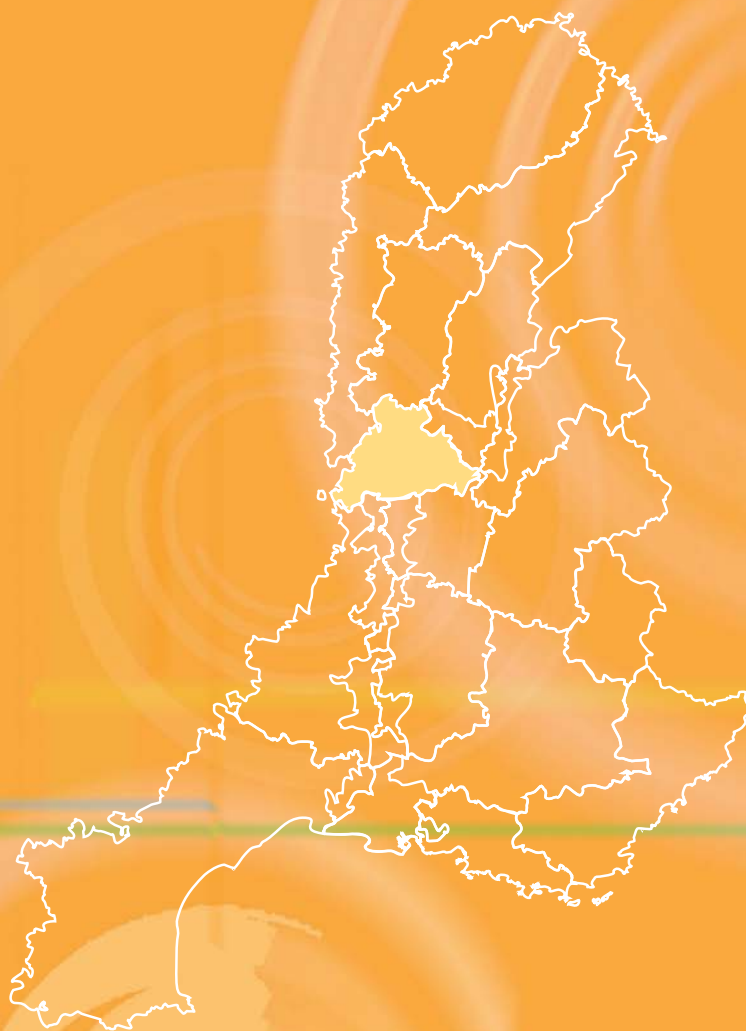


Annexe géographique

8/ territoire zone d'activité de
Lyon - nord Isère



année 2005



Contenu du document

- Présentation des annexes et des territoires SDAGE-DCE
- Codes et limites des masses d'eau superficielle
- Codes, limites et typologie des masses d'eau souterraine
- Les enjeux du territoire
- Pressions polluantes importantes sur les milieux aquatiques
- Pressions physiques et biologiques sur les milieux aquatiques
- Masses d'eau superficielle risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015
- Masses d'eau superficielle pré-identifiées comme fortement modifiées
- Masses d'eau souterraine risquant de ne pas atteindre le bon état qualitatif
- Masses d'eau souterraine risquant de ne pas atteindre le bon état quantitatif
- Liste des masses d'eau principales et facteurs de risque de non atteinte du bon état



Ces annexes sont des documents d'étape. Elles seront amenées à évoluer lors de l'actualisation ultérieure de l'état des lieux qui accompagnera la révision du SDAGE. Une homogénéisation de toutes les cartes sera réalisée.

Présentation des annexes et des territoires SDAGE-DCE

En septembre 2000, la directive cadre sur l'eau a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne. Harmonisant les directives existantes, le nouveau texte définit un cadre général pour la protection et l'amélioration de tous les milieux aquatiques. Il prévoit, après avoir réalisé un état des lieux fin 2004, l'élaboration d'un plan de gestion du district hydrographique, intégré dans le SDAGE qui doit être révisé avant fin 2009. L'objectif général recherché avec la mise en œuvre du SDAGE révisé est l'atteinte du bon état pour tous les milieux d'ici 2015.

■ Des annexes géographiques pour accompagner l'état des lieux

Pour construire l'état des lieux de la directive dans le bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens, la méthode retenue a été de faire appel largement à l'expertise locale et à la contribution des acteurs socioprofessionnels. Au cours du dernier semestre 2003, des réunions à l'échelle des bassins versants ont été organisées avec les techniciens et experts locaux afin de réaliser un travail technique permettant de recueillir des informations détaillées sur l'ensemble des masses d'eau du district. Ces contributions sont disponibles sur le site internet du réseau de bassin (<http://rdb.eaurmc.fr>). Une synthèse a été réalisée à l'échelle du bassin pour l'élaboration de l'état des lieux.

Afin de valoriser la richesse de l'information recueillie, cet état des lieux est accompagné par des annexes géographiques qui permettent de présenter plus en détail ces données.

Cette annexe géographique est un document d'appui élaboré à partir des travaux d'état des lieux réalisés avec les acteurs locaux. Il a été présenté aux commissions géographiques qui ont contribué à sa mise au point.

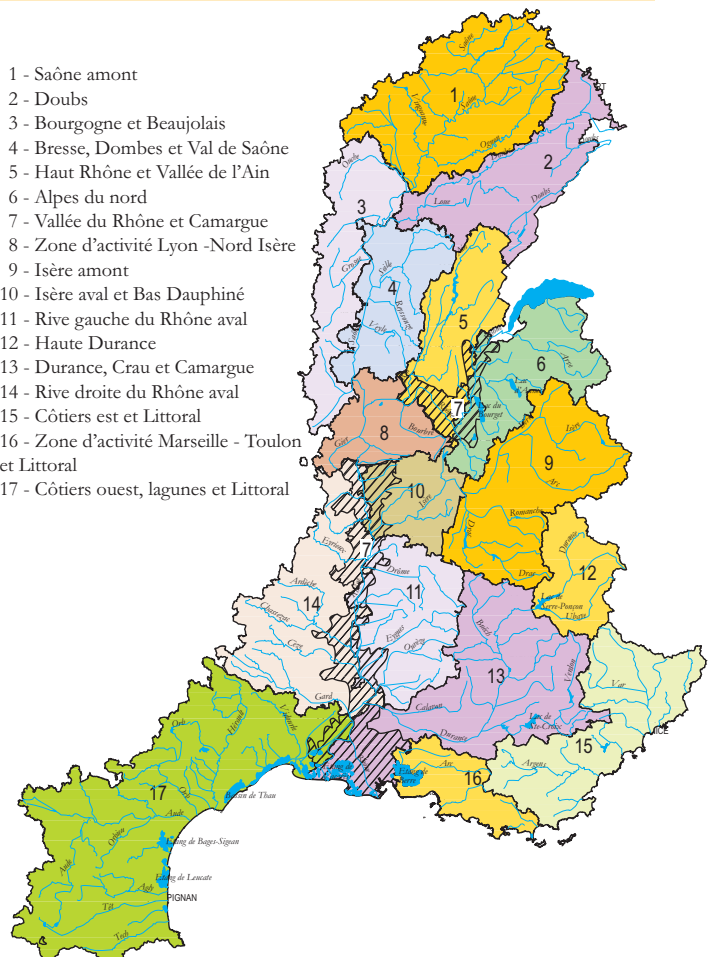
Ce document présente une évaluation de l'état des milieux en 2003 tenant compte des principales pressions identifiées ; une évaluation de la situation à l'horizon 2015 au travers de l'estimation du risque de non atteinte du bon état, si aucune action complémentaire à ce qui est déjà prévu n'est engagée. L'échelle des territoires dits "SDAGE-DCE" a été retenue pour cette présentation. Elle a vocation à servir de document-ressource aux acteurs de l'eau concernés par ce territoire.

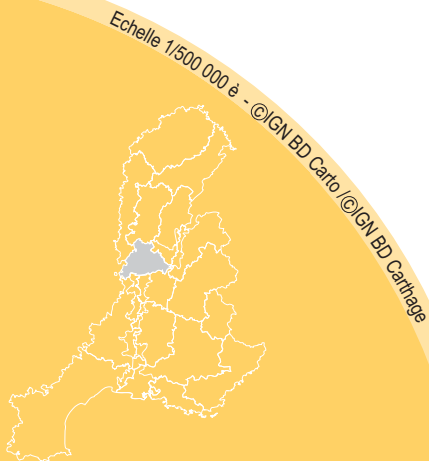
■ Une approche du district par territoire SDAGE-DCE

L'analyse économique tenant une place importante dans la mise en œuvre de la directive, un découpage du bassin en territoires géographiques cohérents et pertinents, à partir de critères appropriés, s'est avéré nécessaire pour faciliter les futures analyses économiques et pallier autant que possible les insuffisances d'une analyse strictement limitée à l'échelle de la masse d'eau. **17 territoires SDAGE/DCE ont ainsi été identifiés dans le district pour définir des espaces géographiques présentant un fort degré d'homogénéité dans le domaine de l'activité humaine et de l'occupation de l'espace par rapport à leurs relations avec la ressource en eau.**

Territoires SDAGE-DCE

- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et Beaujolais
- 4 - Bresse, Dombes et Val de Saône
- 5 - Haut Rhône et Vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône et Camargue
- 8 - Zone d'activité Lyon - Nord Isère
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Bas Dauphiné
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau et Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et Littoral
- 16 - Zone d'activité Marseille - Toulon et Littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et Littoral

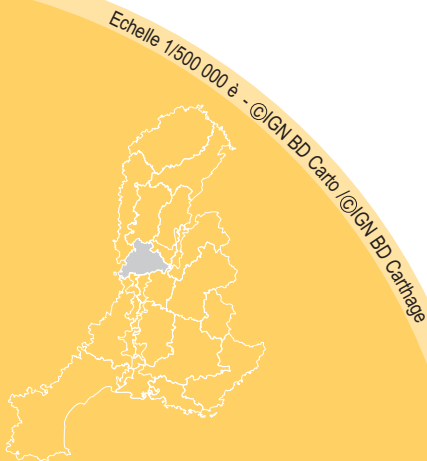




- R668 Codes des masses d'eau cours d'eau
- L1 Codes des masses d'eau plans d'eau
- Masses d'eau artificielles - code > R3000 (+ code R1484)
- Limite des territoires SDAGE-DCE
- Cours d'eau



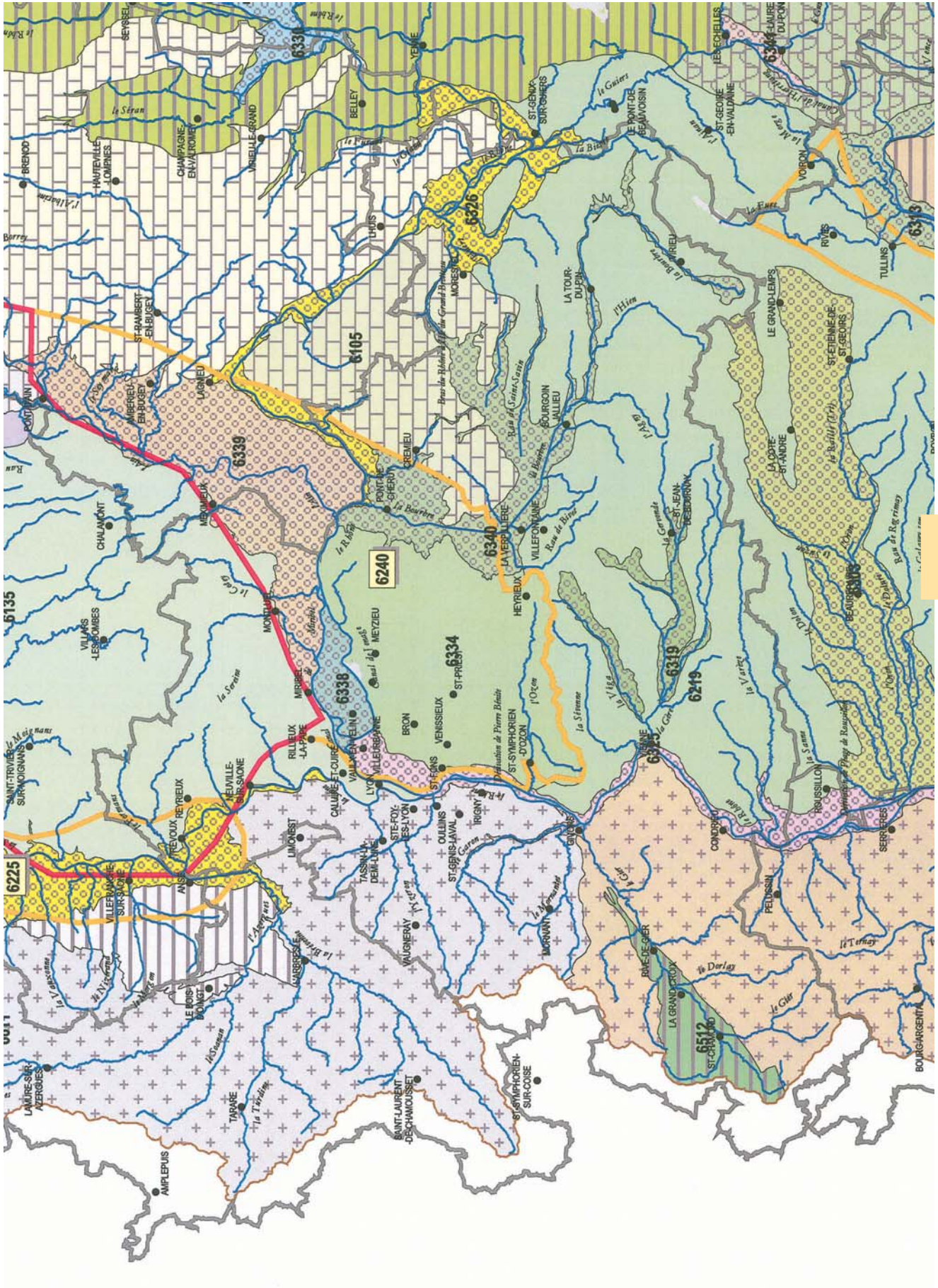
Les couleurs sont utilisées pour visualiser les masses d'eau et leur limite



6506	Code masses d'eau souterraine à l'affieurement
6217p	Code masses d'eau souterraine profondes
	Masses d'eau profondes - niveau 1
	Masses d'eau profondes - niveau 2
Typologie des masses d'eau	
	Alluvial
	Karst
	Edifice volcanique
	Imperméable localement aquifère
	Intensément plissée
	Socle
	Limite des territoires SDAGE-DCE
	Cours d'eau
	Limite du bassin hydrographique



Les couleurs sont utilisées pour visualiser les masses d'eau et leur limite



Les enjeux du territoire

Présentation générale

Ce territoire de plaine (4031 km²) est composé de 30 masses d'eau cours d'eau (660 km), 13 aquifères principaux, 2 plans d'eau naturels et 3 artificiels. La pluviométrie annuelle est moyenne et le Rhône et la Saône dominant ce territoire dans lequel les eaux souterraines (aquifères de l'Est lyonnais notamment) jouent également un rôle majeur. Le régime hydrologique des cours d'eau est de type pluvial avec un fort contraste entre les hautes eaux de l'automne-hiver et les étiages estivaux très marqués.

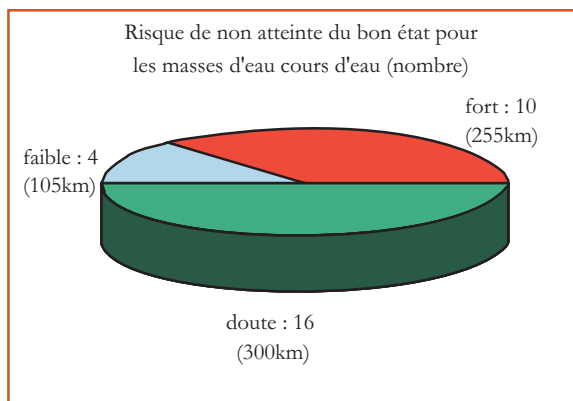
Les pressions sur le milieu

Ce territoire est fortement occupé par l'agglomération lyonnaise qui étend largement son influence par le développement de l'urbanisation, des infrastructures et des activités en zone périurbaine. L'activité industrielle est un des éléments majeurs de ce territoire, alors que l'activité agricole concerne surtout les bassins de la Varèze, de la Gère et de la Vèga à l'est et au sud de Vienne.

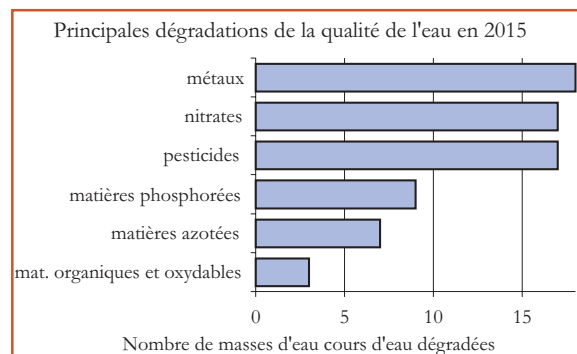
Les risques d'écart aux objectifs environnementaux

Les cours d'eau

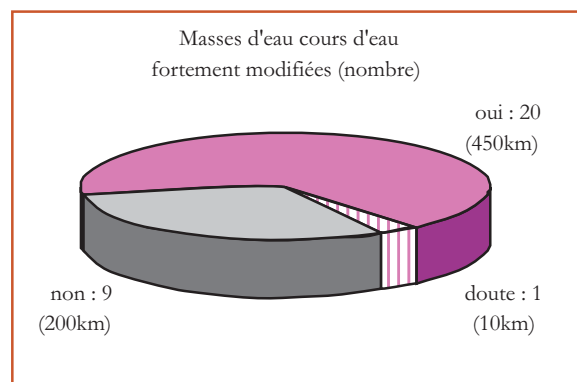
Pour la majeure partie des cours d'eau il est possible de pré-identifier les masses d'eau capables d'atteindre le bon état en 2015. Toutefois pour certaines, le manque d'informations relatives à la qualité actuelle du milieu ou aux efforts qui seront engagés laisse parfois un doute à ce sujet. Le graphique ci-dessous met en évidence ce constat général.



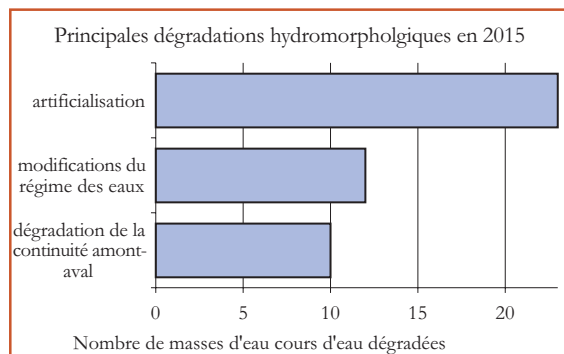
Au niveau de la qualité physico-chimique des rivières, l'atteinte du bon état n'est jugée possible que pour 10% des masses d'eau (15 % du linéaire). Pour 60% des masses d'eau présentant des problèmes de qualité, il reste encore de nombreux doutes sur les risques de non atteinte du bon état. En revanche, un risque fort de non atteinte du bon état a été identifié sur le Gier, le Rhône, la Saône, la Bourbre, le Garon et l'Yzeron en raison des problèmes de qualité vis à vis des matières azotées, des métaux (Gier, Bourbre, Yzeron, Garon,...), et des pesticides (Bourbre, Saône, Garon,...). Ces paramètres sont également défavorables sur les autres masses d'eau (niveau de qualité moyen en 2015). La capacité à atteindre le bon état est donc souvent incertaine. Le manque d'information en ce qui concerne les autres micropolluants ne permet pas de faire un diagnostic complet mais il est possible que le problème soit étendu sur l'ensemble du territoire y compris sur le Rhône. Sur le graphique ci-dessous apparaissent les principaux paramètres de déclassement des cours d'eau à l'horizon 2015.



Parmi les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état, certaines subissent des pressions hydromorphologiques qui conduisent à les pré-identifier en masses d'eau fortement modifiées (MEFM).



Le graphique ci-dessous porte sur l'ensemble des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état et met en évidence la diversité et l'ampleur des dégradations physiques, y compris sur des masses d'eau non fortement modifiées.



L'artificialisation des milieux est importante compte tenu de la forte urbanisation de ce territoire, de la protection contre les crues, des cultures intensives en limite du lit mineur, ... Le classement en masses d'eau fortement modifiées est proposé pour 70% des masses d'eau. Seules la Varèze, le Mornantet, ainsi que les parties amont du Garon et de l'Yzeron échappent à ce classement. Les prélèvements et modifications du régime hydrologique ne sont pas retenus pour la classification en masse d'eau fortement modifiée mais ont des impacts parfois importants. Les ouvrages transversaux sont souvent de faibles ampleurs mais peuvent avoir des conséquences fortes sur les liens amont-aval des cours d'eau (cas des seuils de la Bourbre par exemple).

Les aquifères et les plans d'eau

Concernant les aquifères du secteur, l'essentiel de ceux situés à l'est de l'axe Rhône-Saône présente un risque au plan qualitatif de ne pas atteindre le bon état qui est particulièrement fort pour les alluvions des vallées de Vienne et de la Bourbre (problèmes de nitrates et de pesticides principalement d'origine agricole), ainsi que pour les couloirs de l'Est Lyonnais (détérioration par les nitrates et solvants chlorés issus des activités agricoles et industrielles). Un risque de déséquilibre au plan quantitatif concerne également les couloirs de l'Est Lyonnais et les alluvions des vallées de Vienne.

Au niveau des plans d'eau, l'atteinte du bon état devrait être possible sauf en ce qui concerne l'étang de Moras en Isère.

Les questions importantes mises en évidence

Globalement à l'échelle du territoire, l'atteinte du bon état nécessite d'apporter des réponses aux questions suivantes pour atteindre les objectifs environnementaux de la directive :

- **comment mieux intégrer la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ?** La pression démographique élevée, l'artificialisation des milieux et les pollutions des activités urbaines et industrielles sont les problèmes majeurs de ce secteur, pour lequel il y a nécessité d'intégrer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire ;
- **les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la directive ?** La qualité des milieux vis à vis des substances dangereuses (métaux, toxiques, pesticides) est également un des enjeux importants de ce territoire, notamment du fait des activités industrielles diffuses et des nombreuses infrastructures (routières, ferroviaires, fluviales, aéroportuaires) ainsi que de l'activité agricole localisée surtout sur l'Est Lyonnais ;
- **les crues et les inondations : comment gérer le risque en tenant compte du cours d'eau et des enjeux ?** La gestion des inondations, même si elle ne transparait pas dans cet état des lieux, est également un enjeu très important de ce territoire qui concentre une forte population et une activité industrielle dense. Le risque inondation concerne les eaux superficielles, mais également les remontées de nappes (sur l'agglomération lyonnaise par exemple) et les problèmes de ruissellement dans des zones très imperméabilisées ;
- **les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?** Les prélèvements, en particulier sur la nappe de l'Est Lyonnais, sont également à surveiller eu égard au développement des activités industrielles et agricoles de ce secteur et également à l'alimentation en eau de l'agglomération lyonnaise. Il y va de l'intégrité de cette ressource ;
- **comment envisager et développer la restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?** La restauration physique des cours d'eau est étroitement liée aux ouvrages transversaux et à l'artificialisation des berges consécutive à l'urbanisation (routes, digues, protection contre les crues...). L'amélioration de la

qualité physique nécessitera de développer d'autres approches en matière d'aménagement ;

- les questions transversales suivantes se posent également. **Une politique de gestion locale** développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ? Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des **enjeux sociaux et économiques importants** ?



8/ Zone d'activité de Lyon - nord Isère

Pressions polluantes importantes sur les milieux aquatiques



ZONE DE POLLUTION DIFFUSE :

- agricole
- industrielle
- urbaine

REJETS DE COLLECTIVITES :

- < à 5 000 EH
- de 5 000 à 20 000EH
- > à 20 000 EH

REJETS MIXTES :

- < à 5 000 EH
- de 5 000 à 20 000EH
- > à 20 000 EH

REJETS INDUSTRIELS :

- de 2 000 à 5 000 EH
- > à 5 000 EH

- Rejets industriels toxiques
- Décharge
- Mine de Zinc






- Commune
- Cours d'eau
- Délimitation du territoire SDAGE-DCE



Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Cartho / ©IGN BD Carthage

PRESSIONS PHYSIQUES




SUR LA RESSOURCE :

-  Retenue d'eau
-  Derivation
-  Transfert d'eau d'un bassin à un autre
-  Secteur à nombreuses retenues collinaires
-  Perturbation liée aux étangs










Prélèvement ponctuel superficiel

-  agricole
-  AEP
-  industriel

Prélèvement dispersé

-  agricole
-  AEP
-  industriel

SUR L'HYDROMORPHOLOGIE :

-  Zone d'extraction
-  Assec
-  Incision du lit du cours d'eau
-  Modification du régime hydraulique
-  Artificialisation du cours d'eau
-  Disparition de zone humide
-  Zone de sports d'eaux vives
-  Micro-centrale hydroélectrique
-  Usine hydroélectrique




Ouvrage

-  franchissable
-  infranchissable



Secteur




-  franchissable
-  infranchissable

PRESSIONS BIOLOGIQUES

-  Pisciculture
-  Eutrophisation du cours d'eau
-  Sylviculture

ESPECES INVASIVES :

-  Renouée du Japon, ambrisie
-  Poissons-chats, ragondins, écrevisses américaines, tortues ...

-  Commune
-  Cours d'eau
-  Délimitation du territoire SDAGE-DCE

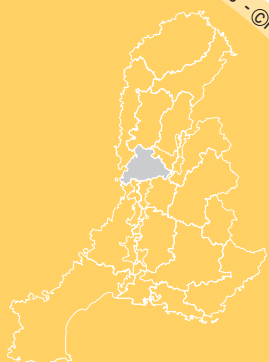


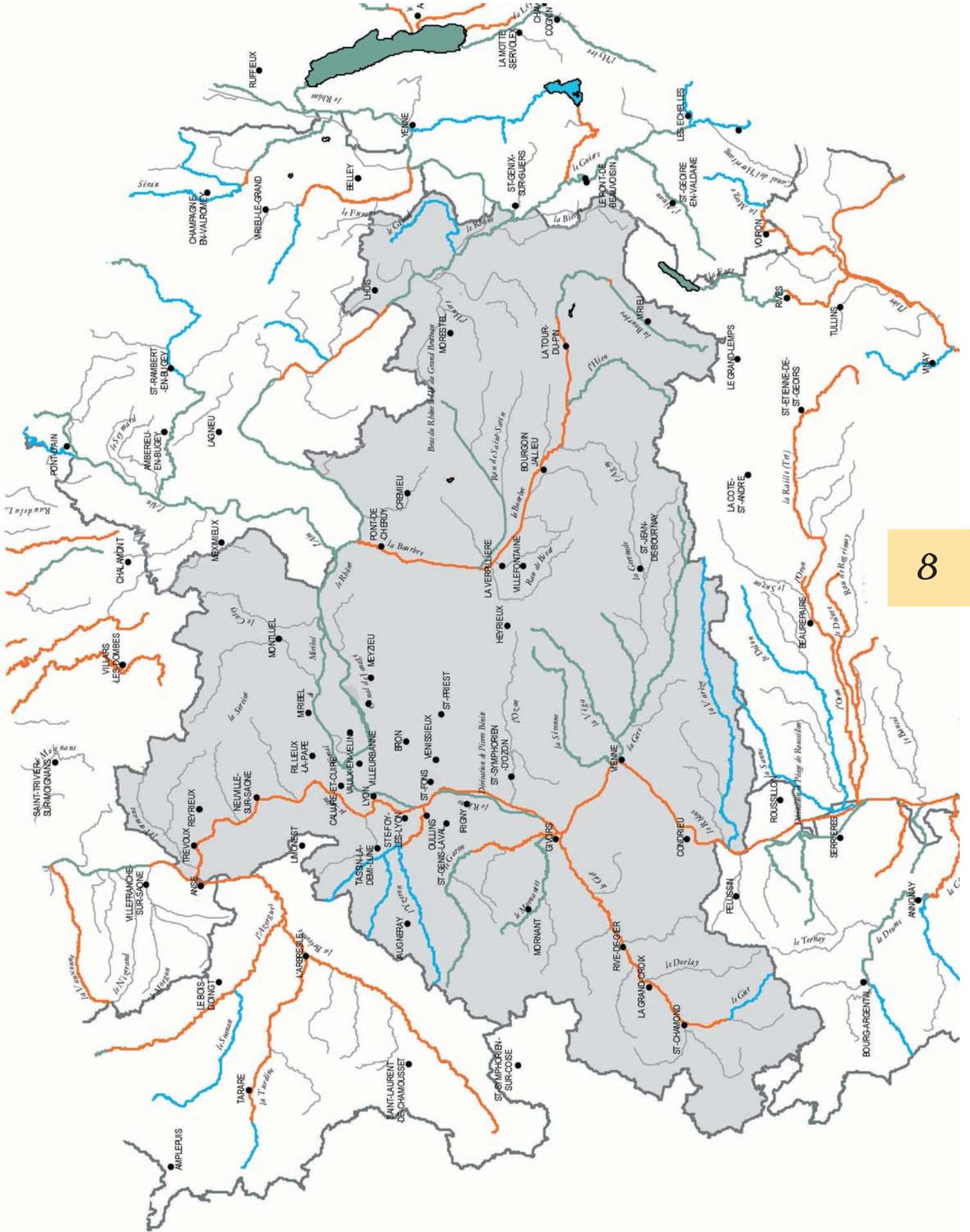
Masses d'eau superficielle risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015

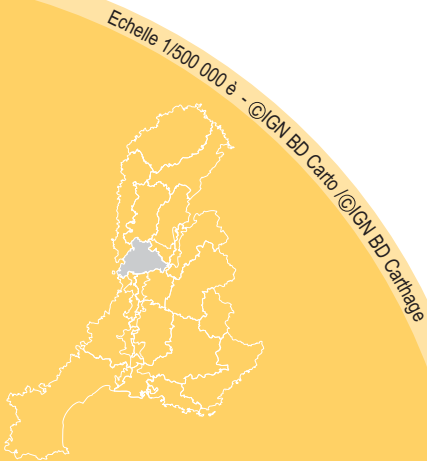
- Risque faible
- Risque fort
- Niveau de risque à préciser
- Limite des territoires SDAGE-DCE
- Cours d'eau



Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Carthage / ©IGN BD Carthage







Masses d'eau pré-identifiées comme fortement modifiées

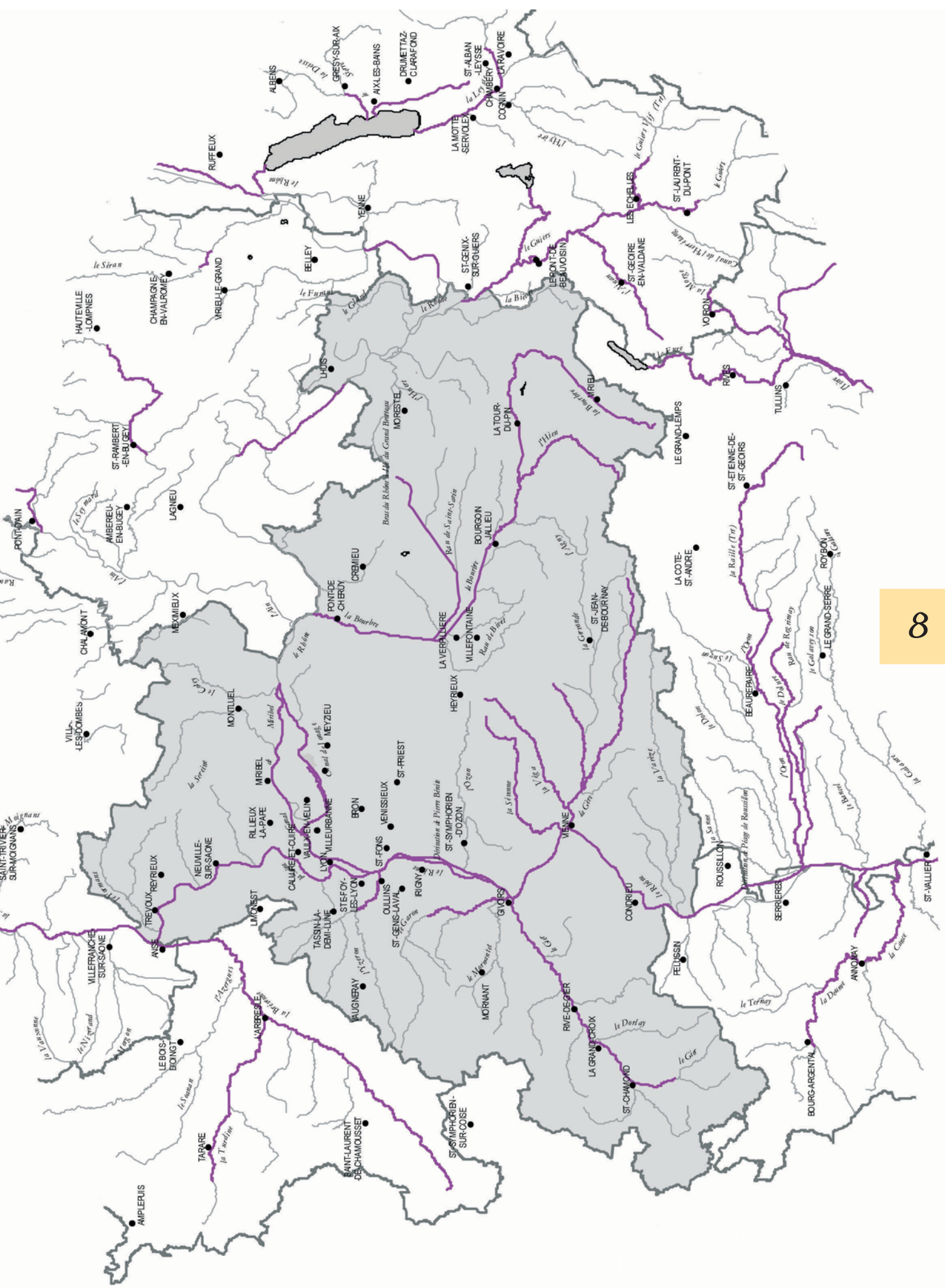


Limite des territoires SDAGE-DCE



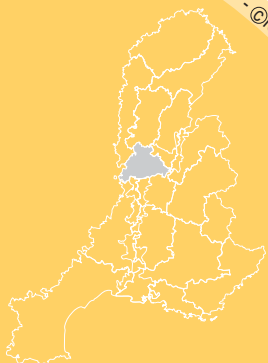
Cours d'eau



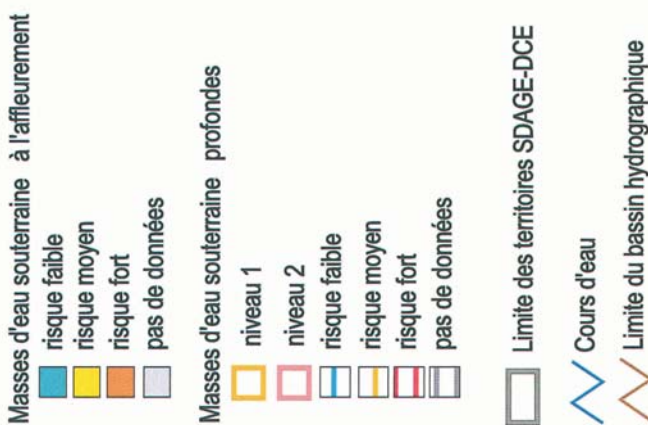


8/ Zone d'activité de Lyon - nord Isère

Masses d'eau souterraine risquant de ne pas atteindre le bon état qualitatif

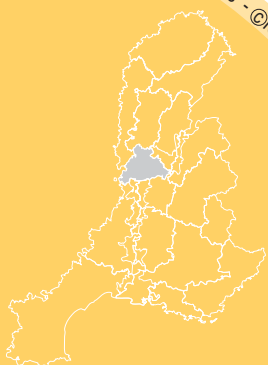


Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Cartho /©IGN BD Carthage

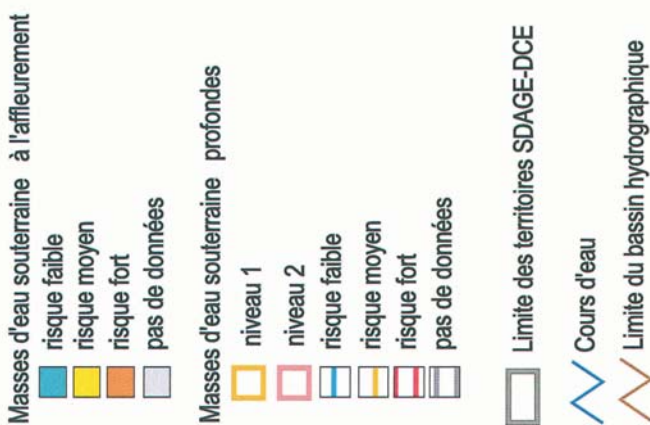


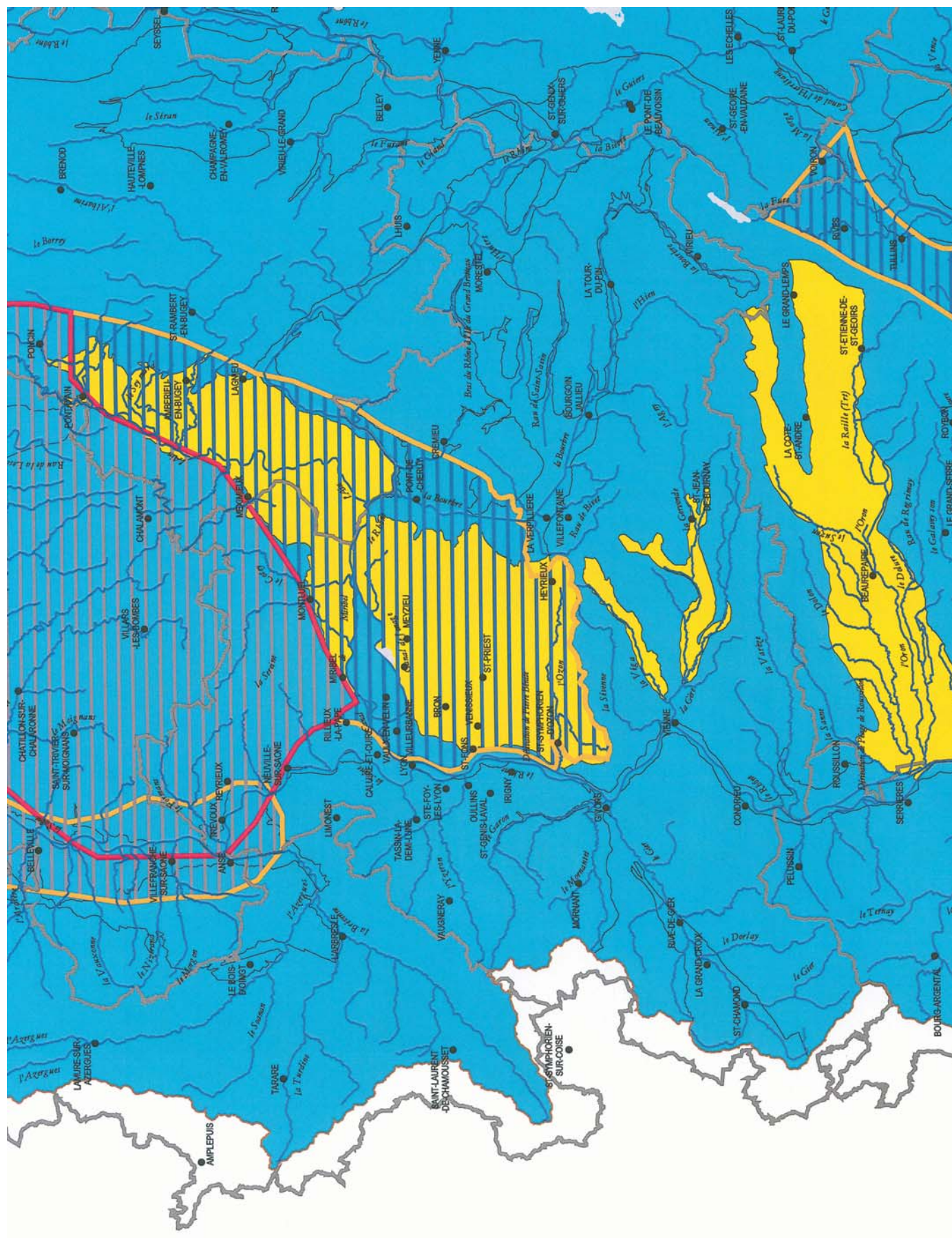
8/ Zone d'activité de Lyon - nord Isère

Masses d'eau souterraine risquant de ne pas atteindre le bon état quantitatif



Echelle 1/500 000 e - ©IGN BD Carthage ©IGN BD Carthage





Liste des masses d'eau principales et facteurs de risque de non atteinte du bon état

Cours d'eau				Qualité physico-chimique			
N°	nom	Risque de non atteinte du bon état	Pré-identification en masse d'eau fortement modifiée	matières organiques et oxydables	matières azotées	nitrites	phosphore
471	La Varèze	Faible	Non	bonne	bonne	bonne	très bonne
472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vessonne	Doute	Oui	très bonne	bonne	bonne	très bonne
472b	Gère de l'aval de la confluence avec la Vessonne au Rhône	Doute	Oui*	bonne	bonne	moyenne	bonne
472c	La Véga	Doute	Oui	bonne	bonne	moyenne	bonne
474	Le Gier du ruisseau du Grand Malval au Rhône	Fort	Oui	bonne	bonne	moyenne	bonne
475	Le Gier de la retenue au ruisseau du Grand Malval	Fort	Oui	bonne	moyenne	moyenne	bonne
479a	Le Garon de la source à Brignais	Doute	Non	bonne	bonne	moyenne	bonne
479b	Le Mornantet	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
479c	Le Garon de Brignais au Rhône	Fort	Oui	moyenne	médiocre	médiocre	bonne
482a	Le Charbonnières, le Rau du Ratier et l'Yzeron de sa source à la confluence avec Charbonnières	Faible	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
482b	L' Yzeron de Charbonnières à la confluence avec le Rhône	Fort	Oui	bonne	bonne	bonne	bonne
506a	La Bourbre de la la confluence Hien/Boubre à l'amont du canal de Catelan	Fort	Oui	bonne	moyenne	moyenne	bonne
506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des "marais de Bourgoin")	Fort	Oui	bonne	moyenne	moyenne	bonne
506c	La Bourbre du seuil Goy au Rhône	Fort	Oui	bonne	moyenne	moyenne	bonne
507	Canal de Catelan	Doute	Oui	bonne	bonne	moyenne	bonne
508a	L'Hien de sa source au Rau de Bournand	Doute	Oui	moyenne	moyenne	moyenne	très bonne
508b	L'Hien du Rau de Bournand à la confluence Hien/Boubre	Doute	Oui	bonne	bonne	moyenne	bonne
509a	La Bourbre de la source au "Pont de Cour"	Doute	Oui	bonne	bonne	moyenne	bonne
509b	La Bourbre du Pont de Cour à l'amont de l'agglomération de la Tour du Pin	Doute	Doute	très bonne	bonne	moyenne	bonne
509c	La Bourbre de l'agglomération de la Tour du Pin à la confluence Hien/Boubre	Fort	Oui	moyenne	moyenne	moyenne	bonne
512	Le Gland	Faible	Non	très bonne	très bonne	bonne	très bonne
1807b	La Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône	Fort	Oui	bonne	bonne	bonne	bonne
2001c	Aménagement de Bregnier-Cordon	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
2002	Le Rhône du pont d'Evieu au défilé de St Alban Malarage Mont Cerf	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
2004	Le Rhône du Sault-Brenaz au Pont de Jons	Doute	Non	bonne	bonne	bonne	bonne
2005	Le Rhône du pont de Jons à la confluence Saône	Doute	Oui	très bonne	bonne	bonne	bonne
2006	Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère	Fort	Oui	bonne	bonne	bonne	bonne
2006a	Rhône court circuité de Vernaison	Doute	Oui	bonne	bonne	bonne	bonne
2017	La Sévenne	Doute	Oui	bonne	bonne	moyenne	bonne
2019	Le Gier de sa source aux barrages de St Chamont	Faible	Non	très bonne	bonne	bonne	très bonne

* Le statut de ces masses d'eau sera réexaminé en s'appuyant notamment sur les informations recueillies lors de la consultation institutionnelle.

Plans d'eau				
Code	Nom	Type	Qualité	Risque de non atteinte du bon état*
L49	Grand Large (réservoir)	artificielle	sans information	
L50	Eaux bleues (gravière)	artificielle	Médiocre	
L52	Drapeau (gravière)	artificielle	Moyenne	
L80	St Félix	naturel	sans information	sans information
L85	Moras	naturel	Mauvaise	fort

* Pour les masses d'eau artificielles et les masses d'eau fortement modifiées, seul un recensement est demandé par la directive cadre.

Masses d'eaux souterraines						
Code	nom	Risque de non atteinte du bon état qualitatif	Risque de non atteinte du bon état quantitatif	Risque de non atteinte du bon état	Aspects quantitatifs	
					Equilibre de la ressource	Equilibre du biseau salé
6105	Calcaire jurassiques et moraines de l'île Crémieu	Moyen	Faible	Moyen	Bon	
6135	Formations plioquaternaires Dombes - sud	Moyen	Faible	Moyen	Très Bon	
6219	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques glaciaires + pliocène	Moyen	Faible	Moyen	Bon	
6319	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne)	Fort	Moyen	Fort	Très Bon	
6325	Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon	Moyen	Faible	Moyen	Bon	
6326	Alluvions du Rhône entre le confluent du Guiers et de la Bourbre	Faible	Faible	Faible	Bon	
6334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions)	Fort	Moyen	Fort	?	
6338	Alluvions du Rhône - Ile de Miribel - Jonage	Faible	Faible	Faible	Bon	
6339	Alluvions plaine de l'Ain	Fort	Moyen	Fort	Bon	
6340	Alluvions de la Bourbre - Cattelan	Fort	Faible	Fort	Bon	
6512	Formations variées bassin houiller stéphanois BV Rhône	?	Faible	?	Bon	
6611	Socle Monts du lyonnais, beaujolais, maconnais et chalonnais BV Saône	Faible	Faible	Faible	Bon	
6613	Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux	Faible	Faible	Faible	Bon	

? : manque d'information pour se prononcer



SECRETARIAT TECHNIQUE SDAGE - DCE



Siège

2-4 Allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07

SECRETARIAT DES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

Délégation de Besançon

Immeuble "Le Cadran"
34, rue de la Corvée
25000 BESANCON

Délégation Rhône-Alpes

14, rue Jonas Salk
69363 LYON Cedex 07

Délégation de Marseille

Immeuble "le Noailles"
62, la Canebière
13001 MARSEILLE

Délégation de Montpellier

Immeuble le Mondial
284, rue du Mas de Carbonnier
34000 MONTPELLIER



DIRECTION
REGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement Bourgogne

Cité administrative Dampierre
6, rue Chancelier de l'Hospital
BP 1550
21033 DIJON CEDEX

Direction régionale de l'environnement Franche-Comté

5 rue du Général Sarrail
B P 137
25014 BESANCON CEDEX

Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes

208 bis rue Garibaldi
69422 LYON CEDEX 03

Direction régionale de l'environnement Languedoc-Roussillon

58 avenue Marie de Montpellier, CS 79034
34965 MONTPELLIER CEDEX 02

Direction régionale de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Tholonet
BP 120
13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

ont été associées :

Diren Lorraine, Champagne-Ardennes et Midi-Pyrénées